

Pour une bonne gestion de l'eau

La loi cadre sur l'eau, acceptée au Parlement en mai 2008, a été rejetée par le peuple jurassien en 2009, suite à un référendum. Les opposants à la LGE ont critiqué le mode de financement proposé soit un fond cantonal des eaux et ont condamné une ingérence du canton dans les affaires communales. Pourtant chacun a reconnu la nécessité d'investir urgemment dans ce domaine. Les pertes économiques sont importantes dues aux dysfonctionnements des infrastructures d'eau potable produisant un gaspillage d'eau traitée et d'argent public. S'ajoute à cette situation des conséquences négatives écologiques et sanitaires pour les nappes phréatiques et les cours d'eau, car les infrastructures d'eaux usées sont déficientes dans de nombreuses communes.

Dans le message adressé au peuple jurassien, il est mentionné « l'ensemble du droit cantonal en matière de gestion des eaux doit donc être impérativement révisé ».... « Non seulement le droit cantonal est obsolète, mais les réseaux d'eau et de canalisations sont généralement en mauvais état et un renouvellement à grande échelle sera incontournable durant les prochaines décennies ». Les besoins d'investissements pour les eaux dans le futur sont estimés à environ 17 millions de francs par an dans le canton, soit 9 millions pour l'alimentation en eau potable, 6 pour les eaux usées et 2,5 pour les cours d'eau. Dans le plan financier 2012-2016, les investissements sont largement en-dessous des besoins estimés.

Nous savons par la réponse à la question écrite no 2483 que pour le bassin versant du Doubs les PGEE ont été réalisés. Mais ce qui nous importe n'est pas l'état des études faites, mais bien la mise en œuvre des travaux permettant de résoudre les nombreux problèmes constatés et de rattraper le retard pris en la matière. Ce qui importe est de comprendre comment les communes, qui ont confirmé leur volonté de responsabilité dans le domaine de la gestion des eaux, ont accompli ce devoir et comment elles ont pris, même avec une législation cantonale inappropriée, les mesures nécessaires pour parer aux problèmes analysés et avec quels modes de financement. Ce qui importe est que des modes de subventionnement aient été mis en place afin de pallier au refus de fond cantonal des eaux.

Dans cette optique, le Gouvernement est prié de répondre à cette interpellation, de manière à ce que nous comprenions bien où en est la situation sur le terrain et les efforts qui ont été faits et ceux qui sont encore à faire pour préserver au mieux le capital eau auquel nous tenons tous.

Pour ce faire, nous posons les questions suivantes :

- a) Quelles conclusions apportent les PGEE dans les communes jurassiennes ? Un détail par commune est demandé, présentant les conclusions et mesures à prendre, ainsi que les investissements à réaliser.
- b) Le Gouvernement veut-il nous donner la liste des communes qui ont engagé des investissements dans le domaine des eaux usées, de l'eau potable pour améliorer leurs infrastructures et répondre aux exigences légales fédérales ?

- c) Comment le Gouvernement entend-il reprendre le dossier sachant que la gestion des eaux était prévue par bassin versant ? Des syndicats communaux par bassin versant sont-ils envisagés ? Dans quel délai ? Avec quels moyens financiers et en ressources humaines l'Etat jurassien entend-il accompagner les communes ?
- d) Depuis quand un nouveau groupe de travail a été constitué et qu'a-t-il fait jusqu'à ce jour ?
- e) La planification en matière de revitalisation des cours d'eau prioritaires sera-t-elle prête dans les délais impartis par la Confédération, soit fin 2014 ?

Nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Delémont, le 25 avril 2012

Pour le groupe socialiste
Lucienne Merguin Rossé

Merguin Rossé

BSY

P. B...

[Signature]

[Signature]

A. Vega

[Signature]

[Signature]

Sicard

[Signature]

[Signature]

[Signature]